

Au Conseil général de

N. réf. : 420.ZI.doc
1029 Villars-Ste-Croix, le 8 mai 2017

1029 Villars-Ste-Croix

Préavis municipal no 6/2017

concernant une demande de Fr. 91'000.00 pour l'établissement du portrait du tissu industriel et faisabilité de densification de la zone industrielle des territoires de Villars-Ste-Croix, Bussigny et Crissier
ainsi que
l'élaboration de la modification du chapitre 7 du règlement communal sur le PGA relatif à la zone industrielle de Villars-Ste-Croix

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Des réflexions engagées par les communes territoriales de Villars-Ste-Croix, Bussigny et Crissier, ainsi que par le bureau Feddersen & Klostermann sur le développement urbanistique et économique du terminus du tram à « La Croix-du-Péage » ont été menées en 2013

2. Démarche et outils de planification

Il s'agit d'établir le portrait du tissu industriel local et de vérifier la faisabilité spatiale et organisationnelle de la densification de toute la zone industrielle de Villars-Ste-Croix, en tenant compte à la fois des potentiels qu'il représente, de sa localisation géographique et de son raccordement imaginé au futur réseau de transports publics. Une telle démonstration serait un atout majeur et la démarche pourra compléter les réflexions en cours sur la rentabilité d'un terminus du tram à « La Croix-du-Péage ».

Cette démarche permettra :

1. avoir une meilleure utilisation du sol
2. répondre aux demandes des entreprises
3. valoriser les terrains de la zone industrielle, notamment ceux en DDP appartenant à la commune.

En cas de réels potentiel et faisabilité de densification de la zone industrielle, il s'agira, à travers l'outil juridique du règlement communal de Villars-Sainte-Croix, d'en assurer les modalités (phase 3).

3. Crédit d'étude :

Le devis général de l'étude a été estimé en fonction du temps consacré et se présente comme suit :

Phase 1 :	portrait du tissu industriel	Fr. 11'934.00 TTC
Phase 2 :	état des lieux et faisabilité	Fr. 30'566.00 TTC
	Réserve et frais divers pour phases 1 et 2	<u>Fr. 7'500.00 TTC</u>
	Total phases 1 et 2	Fr. 50'000.00 TTC

Au vu de l'intérêt cantonal relayé à travers cette démarche, un soutien financier du Canton de 50 %, sous forme de subside est assuré, à hauteur de CHF 25'000.00 au maximum. Ce montant sera à déduire du total des phases 1 et 2.

Phase 3 :	modification du règlement communal pour enquête publique	Fr. 11'000.00 TTC
Phase 4 :	phase de légalisation après enquête publique	Fr. 15'000.00 TTC
	Réserve pour phases 3 et 4 (procédure, réponses aux oppositions, séances de conciliation, etc et dossier pour adoption par le Conseil général et mise en vigueur par le Département) + divers et imprévus (honoraires spécialistes, demandes cantonales particulières, examen préalable complémentaire, etc	<u>Fr. 15'000.00 TTC</u>
	Total phases 3 et 4	Fr. 41'000.00 TTC
	Total phases 1, 2, 3 et 4	Fr. 91'000.00 TTC. =====

4. Financement :

Cette dépense sera financée par les disponibilités courantes et, au besoin, par l'emprunt en cours, contracté auprès de la Suva au 9 janvier 2015.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vouloir bien prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX,

Vu le préavis municipal no 6/2017 du 8 mai 2017

Où le rapport de la Commission chargée de son étude,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- ♦ d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 91'000.00 TTC pour l'établissement du portrait du tissu industriel et faisabilité de densification de la zone industrielle des territoires de Villars-Ste-Croix, Bussigny et Crissier ainsi que l'élaboration de la modification du chapitre 7 du règlement communal sur le PGA relatif à la zone industrielle de Villars-Ste-Croix
- ♦ d'autoriser la Municipalité à financer cet achat par la trésorerie courant et, au besoin, par l'emprunt en cours, contracté auprès de la Suva le 9 janvier 2015.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :  Georges Cheny

La Secrétaire :  Vivette Pilloud



The seal is circular with a double border. The outer ring contains the text 'MUNICIPALITE' at the top and 'DE VILLARS-STE-CROIX' at the bottom, separated by two stars. The inner circle features a coat of arms with a shield, a crown on top, and a banner below it.